

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 11 février 2020 à 21 Heures.

L'an deux mille vingt, le mardi 11 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE NAVARRE GARCIA CHANUT
PAYROS LETELLIER Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX.

Etaient absents et excusés : M. AURENSAN ayant donné procuration à M.
BARATAULT – M. BARNADAS ayant donné procuration à M. CHANUT – M. GARROS
ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – M. DARBAS.

Etait absent : M DUBOURDIEU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Projet Bourg Centre**
- ✓ **Convention participation MNT**
- ✓ **Demande de logement**
- ✓ **Loyer cabinet kinésithérapie**

Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Projet Bourg Centre

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la place du Colonel Parisot, présenté lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier dernier soit : l'aménagement de l'espace vert, l'implantation d'une aire de jeu avec structure de sécurité et la réhabilitation du parvis du monument morts, ce projet émanant de l'étude Bourg Centre. Il y ajoute l'aménagement sécuritaire de l'Avenue des Pyrénées.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis soit :

PLACE PARISOT

- Aménagement et bordures :

Colas– Vic Fezensac -----	39406.26
Massarotto – Arblade le Haut-----	27153.60
- Maçonnerie et parvis monuments	
Colas – Vic Fezensac -----	34432.02
Massarotto – Arblade le Haut-----	66276.00

Aire de jeux

- Fourniture Jeux

Guichard Collectivités – Saint-Savournin -----	7838.00
Manutan Collectivités – Niort -----	6497.10
Sarl Planète Jeux – Pamiers-----	2122.00

- Installation	
Guichard Collectivités – pas de proposition	
Manutan Collectivités : pose + clôture + sols + panneau-----	9151.80
Sarl Planète Jeux : pose gazon synthétique + clôture-----	4272.80

Plantation

- Fourniture et mise en place d'arbres et arbustes	
Elusa Fleurs – Eauze-----	1486.70

AMENAGEMENT SECURITAIRE ENTREE VILLAGE – AVENUE DES PYRENEES

Travaux

- Décaissement – terrassement – pose de bordures et enrobé	
Letellier – Aignan-----	6170.00

Création massifs - plantation

- Fourniture et mise en place d'arbustes	
Elusa Fleurs – Eauze-----	873.64

Après débat, sur la base des propositions ci-dessous :

PLACE PARISOT

- Aménagement et bordures :	
Colas– Vic Fezensac-----	39406.26

- Maçonnerie et parvis monuments	
Colas – Vic Fezensac-----	34432.02

Aire de jeux

- Fourniture Jeux	
Manutan Collectivités – Niort-----	6497.10

- Installation	
Manutan Collectivités : pose + clôture + sols + panneau-----	9151.80
soit un S/total de-----	15648.90

Plantation

- Fourniture et mise en place d'arbres et arbustes	
Elusa Fleurs – Eauze-----	1486.70

AMENAGEMENT SECURITAIRE ENTREE VILLAGE – AVENUE DES PYRENEES

Travaux

- Décaissement – terrassement – pose de bordures et enrobé	
Letellier – Aignan-----	6170.00

Création massifs et plantation

- Fourniture et mise en place d'arbustes	
Elusa Fleurs – Eauze-----	873.64

Total général HT de 98 017 € 52 et 117 479.07 TTC.

Monsieur le Maire suggère de retenir le plan de financement suivant :

COUT DES TRAVAUX HT.....	98 017.52 €
DETR (subvention 50 %)-----	49008.76 € HT
Région (subvention 25 %)-----	24504.38 € HT
Autofinancement (25%)-----	24504.38 € HT
Total Général-----	98017.52 € HT

et de finaliser les dossiers DETR et Région. Cette opération sera inscrite au prochain BP, en fonction des subventions obtenues auprès des organismes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention participation MNT

Monsieur le Maire présente une proposition de délibération qui concerne le maintien de salaire des agents municipaux. La commune peut adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers et les employés qui adhèrent déjà, à titre personnel, à cette mutuelle, pourront bénéficier de tarifs préférentiels.

Avis favorable à l'unanimité.

Demande de logement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour l'appartement vacant situé 43 rue du Duc de Bouillon, de la part de l'association REGAR dont le siège social est 12 rue de Lorraine – 32000 AUCH.

Il propose de fixer la durée du bail à 6 mois à compter du 12 février 2020 moyennant un loyer mensuel de 363 € + un mois de caution du même montant.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail de location devant intervenir.

Loyer cabinet kinésithérapie

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. TERUEL, kinésithérapeute, pour divers travaux d'aménagement, agrandissement, isolation, au niveau de son cabinet. Ces derniers sont achevés ; il ne reste que les enduits à réaliser.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer mensuel de l'intéressé, avec son accord et de le porter à 550 € à compter du 1^{er} mars 2020.

Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure 23 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 12 février 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 12 février 2020

Le Maire,
Philippe BARATAULT